

CIRCULAIRE N° 38 / 2024 – 17 juin 2024

Objet : Adresse à transmettre aux candidats aux élections législatives

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues,

Le texte **en bleu** ci-dessous est une adresse à transmettre aux candidats aux élections législatives développant des principes conformes à ceux que nous revendiquons pour l'École publique et la laïcité en excluant tous ceux qui prônent la discrimination sous toutes ses formes.

Chaque Union a la possibilité d'y adjoindre un communiqué propre défendu par ses instances.

La Fédération vient de créer dans son INTRANET un espace pour joindre les envois et retours de chaque Union : [Législatives 2024 | Fédération DDEN \(dden-fed.org\)](https://www.dden-fed.org)

Demandez si besoin un accès à l'intranet fédéral.

Amitiés laïques et fédérales.

Madame la candidate ou monsieur le candidat aux élections législatives

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) exercent une fonction officielle inscrite dans le Code de l'Éducation.

Notre Fédération nationale inscrit son action dans les questions afférentes à l'École et la laïcité intégrées dans notre résolution générale jointe adoptée lors de notre dernier Congrès il y a 15 jours.

Par un vote unanime du Conseil Fédéral, notre résolution ne sera pas présentée aux candidats aux élections législatives qui prônent des propositions d'exclusions discriminatoires, explicites ou implicites contraires à la nécessaire fraternité nationale et à la laïcité de la République.

Vos réponses apportées à notre résolution seront transmises à nos adhérents et sympathisants afin d'éclairer leur choix.

Cordialement.

Jointes :

- Résolution générale du 2 juin 2024
- Un ou une DDEN recrute un ou une DDEN